



## Qu'est-ce qu'un membre du Conseil d'Administration du Comité Départemental en Essonne

Un **référént discipline** est le contact privilégié lorsque les attentes posées sur le Comité sont de son domaine

- Nouveau pratiquant qui cherche un club ou des conseils dans sa discipline
- Nouveau club qui se crée dans la discipline
- Questionnement/enquête en provenance de la ligue ou de la fédé
- Questionnement d'une école, mairie... organisme qui souhaite mettre en œuvre une opération découverte dans la discipline ou pas
- Questionnement en provenance des instances de subvention (exemple : si on nous demande de vérifier que l'attribution d'une subvention a bien été utilisée comme indiqué... ce qui est surtout une vision continue et en confiance des actions déclarées et réalisées par les clubs de la discipline)
- Petite synthèse statistique annuelle, pour l'AG du CDRS91, sur les résultats particuliers des patineurs essonnais et sur d'éventuelles actions de la discipline qui sortent de l'ordinaire (cela alimente le Compte rendu d'Activité qui est fourni au subventionneur avec le bilan financier)
- Il aide et soutient les équipes bénévoles qui mettent en œuvre des actions transversales pour les clubs de sa discipline (ex : Kid's Roller)

A minima 2 ou 3 h par an... les réponses peuvent s'appuyer sur les compétences et contact au sein des clubs gèrent tout cela très bien... et plus si les actions particulières sont engagées.

### Et pour tout membre du Conseil d'Administration :

- Peut-être 2 réunions par An du CA, visio ou non, l'occasion de discuter de projet ou difficulté particulière au niveau du CDRS91 (l'an dernier 1 avec souvent les représentants clubs qui le souhaitent)
- Présence à l'AG (1 fois par an)
- Il est un membre du Conseil d'Administration, avec les devoirs de bienveillance pour tous, respect de chacun, assistance au bon fonctionnement de ce comité, devoir de réserve sur ce qui se dit ou nous est confié (particulièrement pour ce qui touche aux personnes).
- Si le CDRS91 engage des actions pour ces clubs, il se peut que le besoin d'aide de bénévole (exemple les 6h Roller Sud Essonne ou coupe d'Europe de hockey) et dans ce cas, c'est être force de proposition, de relais et éventuellement participer à l'orga si cela est dans sa discipline
- Il soutient et participe du mieux possible au fonctionnement associatif de cette instance décentralisée de la fédé, ces adhérents directs sont les clubs affiliés FFRS et l'Essonne n'a pas choisi de faire payer une cotisation annuelle au club. La FFRS reverse une part des licences des patineurs pour le fonctionnement du CDRS91.
- Il peut être délégué par le Bureau sur des missions particulières (exemple : correspondant et suivi du dossier piste cyclable de l'Essonne auprès l'Ac-Versailles, Correspondant du CDOS91...) dans ce cas, quelques réunions et CR complémentaires à prévoir

Cas particulier de l'Artistique : cette discipline a disposé longtemps d'un comité spécifique en Essonne, au regard de son positionnement national, le référent Artistique est resté un représentant particulier puisqu'il gère les actions et le financement de la majorité des actions des clubs d'artistiques. Dans les autres disciplines, chaque club sollicite ses propres demandes de soutien financier, le référent peut les aider à les construire en soutien au Trésorier du CDRS91.

Pour info, avec environ 2000 licenciés FFRS chaque année, le département de l'Essonne se trouve être entre la 4<sup>me</sup> et la 6<sup>ème</sup> place en nombre de licenciés, soit l'un des plus représentatif comité Départemental de France. **Il ne faut donc pas rougir de nos idées, de nos compétences terrains qui sont réelles.** L'Essonne avec ses 20 clubs, propose une pratique totalement mixte et avec de nombreuses disciplines accessibles. Nous devons veiller à ce que les règles et propositions de la ligue et de la fédé, restent compatibles avec la pratique de notre département qui peut être plus ou moins loisirs ou compétition selon la discipline.